



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 5 février 2019

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN MERCREDI 6 FEVRIER 2019

Les Chambres d'agriculture tirent leur légitimité d'élections organisées sous l'égide de l'État. Cette légitimité fonde l'action des Chambres d'agriculture et assoit son rôle de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions relatives à l'intérêt général agricole et son action de conseil auprès des agriculteurs et des collectivités. Leurs membres sont élus au suffrage universel pour six ans.

La campagne électorale pour l'élection des membres des Chambres départementales d'agriculture s'est déroulée du 7 janvier au 30 janvier 2019. Le scrutin est clos depuis le 31 janvier 2019.

La Chambre départementale d'agriculture se compose :

→ **de 5 "collèges individuels" :**

- 1) le collège des chefs d'exploitation et assimilés, 18 membres
- 2) le collège des propriétaires fonciers et usufruitiers, 1 membre
- 3a) le collège des salariés de la production agricole, 3 membres
- 3b) le collège des salariés des groupements professionnels agricoles, 3 membres
- 4) le collège des anciens exploitants, 1 membre

→ **des représentants des 5 "collèges des groupements professionnels agricoles" :**

- 5a) le collège des coopératives de production agricole (CUMA), 1 membre
- 5b) le collège des autres coopératives et SICA, 3 membres
- 5c) le collège des caisses de Crédit Agricole, 1 membre
- 5d) le collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole, 1 membre
- 5e) le collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles, 1 membre

Les opérations de dépouillement auront lieu le mercredi 06 février, salle Jean Moulin de la préfecture.

Les résultats seront disponibles sur le site internet départemental des services de l'Etat (www.charente-maritime.gouv.fr) dès que la clôture sera prononcée par le ministère de l'agriculture.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

